



Commune de CAGNY
Place Emile Zola – 80330 CAGNY
Téléphone : 03.22.50.30.00 – mairie.cagny@amiens-metropole.com

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Somme
Canton d'Amiens Sud Est

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE CAGNY

Par délibération n°2026 036 en date du 13 octobre 2026, le Conseil Municipal de CAGNY a décidé la mise à disposition au public du dossier portant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Cagny. La procédure vise à apporter des évolutions au règlement écrit et sur l'OAP dite « rue de la Fontaine » sur principalement l'assouplissement des règles relatives aux clôtures dans l'ensemble des zones du PLU ; l'autorisation, en zone N, des voies, accès et aménagements de desserte strictement liés au projet de la zone 1AUA, sous réserve de ne pas porter atteinte au caractère naturel de la zone ; l'autorisation des toitures-terrasses en zone 1AUA et la modification de l'OAP du secteur « Rue de la Fontaine » en remplaçant, sur la flèche d'accès située rue de la Fontaine, la mention « sortie » par la mention « entrée/sortie ».

**La mise à disposition du dossier au public aura lieu
du 26 octobre 2026 à 8h au 26 novembre 2026 à 17h30 inclus**
En mairie de Cagny aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de la mise à disposition au public, le dossier sera disponible :

- En mairie de Cagny, Place Emile Zola – 80330 CAGNY où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 17h30 et les mercredis et vendredis de 8h à 12h). Ces horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction des jours fériés (renseignements en mairie).
- En ligne sur le site internet de la commune de Cagny : <https://www.ville-cagny.fr/>

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles côtés paraphés par le maire de la commune de Cagny qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Cagny pendant la durée de la mise à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Par courriel à l'adresse suivante mairie.cagny@amiens-metropole.com avant le jeudi 26 novembre à 17h30.

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public en mairie et seront accessibles sur le site internet de la commune de Cagny <https://www.ville-cagny.fr/> pendant toute la durée de la mise à disposition du public.

Le dossier mis à disposition du public comprend :

- Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Cagny
- Les pièces administratives annexes
- Les avis des personnes publiques associées et consultées
- La dispense d'évaluation environnementale par l'autorité environnementale

A l'issue de la mise à disposition, le maire de la commune de Cagny présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.